

R esponsabilité	Les structures d'hospitalisation à domicile (HAD) sont des établissements de santé à part entière. Elles sont soumises aux mêmes obligations réglementaires que les centres hospitaliers et les cliniques (certification, contrat de bon usage du médicament...). Les responsables de l'HAD veillent au respect de la réglementation et à l'application des recommandations de bonnes pratiques. Chaque professionnel intervenant au titre de l'HAD s'investit par ailleurs dans une démarche de développement durable (tri des déchets, économie d'énergie et de papier...).
I nformation	L'information du patient et de son entourage est un axe prioritaire de la prise en charge. Elle constitue une préoccupation quotidienne des équipes pour accompagner au mieux chaque étape du séjour : désignation de la personne de confiance , élaboration du protocole de soins, prise en compte de la réflexion bénéfice-risque , recueil du consentement éclairé ... Les intervenants de l'HAD s'engagent à se présenter, à respecter les règles de politesse et la confidentialité des informations recueillies.
C onfort	La recherche du confort et du bien-être du patient et de son entourage est un souci permanent de chaque intervenant. Pour y parvenir, le respect de la volonté et des choix des personnes prises en charge (notamment pour la désignation des intervenants libéraux) constitue une base essentielle. Le confort du patient passe aussi par la mise à disposition de matériel adapté à l'état de santé du patient et la mise en œuvre des moyens de lutte contre la douleur ou toute forme de maltraitance .
O rganisation	Le médecin traitant du patient est le pivot de la prise en charge en HAD. Il s'appuie sur les médecins coordonnateurs de l'HAD en lien permanent avec l'équipe salariée (pharmaciens, infirmiers coordonnateurs, travailleurs sociaux, psychologues, infirmiers, aides-soignants, secrétaires médicales, agents de logistique) et les intervenants libéraux conventionnés (infirmiers, kinésithérapeutes...). Les nouveaux salariés sont encadrés et formés aux spécificités de l'HAD. Tous sont mobilisés pour assurer la qualité et la continuité de la prise en charge .
C oordination	L'HAD s'inscrit dans un parcours de soins qui s'adapte constamment à l'évolution de l'état de santé du patient. Pour être efficace, cette coordination repose sur un partage d'informations entre l'ensemble des acteurs et une reconnaissance des compétences de chacun. Des réunions pluri professionnelles de synthèse sont organisées de façon hebdomadaire pour faire le point de la situation.
H ygiène	Lors de chaque intervention et pour éviter tout risque de contamination, l'ensemble des intervenants s'engage à respecter les règles d'hygiène en vigueur , y compris pour la mise à disposition de mobilier et de matériel médical. Des mesures complémentaires (port de gants, port de masque, mesure d'isolement...) peuvent être mise en place si l'état de santé du patient l'exige.
E valuation des pratiques professionnelles	Au-delà des obligations réglementaires et des programmes d'amélioration de la qualité, les responsables de l'HAD veillent à mesurer la satisfaction des patients et des intervenants . Ils mettent à leur disposition les résultats des enquêtes réalisées et des indicateurs qualité nationaux . Une démarche continue d'évaluation des pratiques incite chaque professionnel à signaler les événements indésirables . Leur analyse et le retour d'informations permet à chacun d'apprendre de ses erreurs .
T raçabilité	Afin d'assurer la continuité, la sécurité des soins et de répondre aux exigences réglementaires , chaque professionnel s'engage à tracer ses actes dans le dossier patient . Dans le cadre du circuit du médicament, le support unique de suivi des traitements médicamenteux doit être complété de façon obligatoire pour la prescription, la délivrance et l'administration.
S outien du patient et de la famille	Le séjour en HAD est souvent une étape délicate pour le patient et sa famille. Chaque intervenant est à l'écoute du patient et de son entourage, fait preuve de bienveillance et s'assure du respect de la dignité de chacun . Il a pour devoir d'alerter si besoin les autres intervenants ou la famille pour rechercher toutes solutions adaptées (soutien psychologique, social, médical...).

Chaque professionnel exerçant au titre de l'HAD s'engage à appliquer cette charte et à sensibiliser les autres intervenants. Par R.I.C.O.C.H.E.T.S., chacun assure le bien-être du patient et la qualité de la prise en charge.

NOM, PRÉNOM :

DATE ET SIGNATURE :